

23/05/18

Qualitévet

Rapport moral du Président :

Le conseil d'administration de notre Association s'est réuni deux fois en 2017 : le 23 mai 2017 et le 19 décembre 2017 conformément à ses statuts.

Qualitévet a poursuivi son travail de réflexion et de détection de thèmes en relation avec la mise en place d'une démarche qualité. La politique de Qualitévet est en effet de se positionner comme un organisme de veille d'émergence de risques et de générateur de recommandations pour les gérer.

En 2017, le plan Ecoantibio 2 a fait un appel à projets destinés à renforcer la lutte contre l'antibiorésistance et à mieux résoudre les problèmes posés par les maladies infectieuses bactériennes. Qualitévet a déposé deux projets émanant des deux groupes de travail qu'elle avait créé fin 2016 « hygiène et biosécurité » d'une part et « analyses biologiques dans les établissements de soins vétérinaires » d'autre part.

- Donner aux praticiens de l'ensemble des filières les informations permettant la mise en place des mesures d'hygiène et de biosécurité dans les établissements de soins vétérinaires (et lors des déplacements professionnels) et positionner le vétérinaire comme l'expert en hygiène pour son équipe soignante et ses clients s'inscrivait dans le contexte de l'axe 1 et de la mesure 4 d'Ecoantibio 2.
- Donner au praticien toutes filières les informations lui permettant de choisir les analyses qu'il pourra réaliser dans les conditions de qualité et de traçabilité, dans celui de l'axe 3, mesures 11 et 15 d'Ecoantibio 2.

Ces deux projets ont été sélectionnés par les évaluateurs et sont financés à hauteur de 38 000 € pour le premier et 20 000 € pour le second. Ces aides sont les bienvenues pour la réalisation des objectifs ambitieux de ces deux groupes. Elles ne suffiront néanmoins probablement pas à couvrir l'ensemble des dépenses. Le travail est à rendre en 2019.

Les groupes ont été constitués : Laurent Mangold (AVEF) coordonne « hygiène et biosécurité », Guy Hannotte (AFVAC), le laboratoire. Une réunion physique a eu lieu le 19 décembre dans la matinée et a pu fixer la composition des deux groupes, les modalités de fonctionnement et envisager les experts auxquels ces groupes feront appel. Un sondage auprès des praticiens a été réalisé, plusieurs réunions téléphoniques ont été organisées pour chaque groupe et des résultats sont d'ores et déjà disponibles. Ils seront présentés cet après midi.

Le site « GBPMV » (guide de bonnes pratiques du médicament vétérinaire (<http://gbpmv.fr/>)) a connu quelques difficultés pour ce qui concerne son accès par les étudiants et vétérinaires avec des interférences avec le site « Pagevet ». Ces difficultés ont été résolues par la société PROXIM, concepteur du site. Le site a fait l'objet de plusieurs publicités de la part de nos organisations dont le CNOV qui vient de rappeler son intérêt dans sa dernière lettre électronique. Nous ferons le point sur les statistiques de fréquentation et sur les autoévaluations que ce site propose.

Le dossier « **risque des anesthésiques volatils** » n'a pas progressé au cours de l'année 2017, probablement un peu « ralenti » par le fort investissement humain que nécessite les deux autres groupes de travail. Nous aurons à décider de son maintien.

Qualitévet doit être alerté sur tous les sujets qui méritent son intervention. Je demande donc à tous ses membres de transmettre à notre association tout thème qui serait de sa compétence et de l'exposer afin de pouvoir en débattre. Ainsi, les questions diverses pourront aujourd'hui permettre de suggérer de nouvelles voies.

Jean François ROUSSELOT